Crous de Paris
Service Achats

MARCHÉ PUBLIC
Marché de Service

2026-40

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit, la programmation et le renouvellement des équipements de plonge du Crous de Paris

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-40
Date limite de remise des plis	4 décembre 2027 à 12h00.
Procédure de passation	Procédure adaptée

Procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019

Le Pouvoir adjudicateur :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris

Représenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur Général du Crous de Paris
39, avenue Georges Bernanos - 75005 PARIS
N° de téléphone : 01 40 51 36 00 N° de télécopie : 01 40 51 36 99
Adresse Internet : www.crous-paris.fr

Affaire suivie par Monsieur Lionel BONDE, Responsable du Service Achats
Mail : lionel.bonde@crous-paris.fr
Tel : 06 21 89 12 35

Monsieur Laurent GAUFFRE
Chargé de missions sur le suivi et la coordination des projets
Tel : 06 79 40 07 66
Mail : laurent.gauffre@crous-paris.fr

I. Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant, d'une part, sur l'audit technique des plonges dont le renouvellement est identifié par le Crous de Paris et l'accompagnement à la préparation et à la passation du marché destiné à leur remplacement, le suivi du chantier et la réception des installations.
Il l'assiste dans la définition de ses besoins, la formalisation des prescriptions et la sécurisation des futures consultations, le suivi des travaux, les réserves et la réception. Il intervient en conseil et en assistance ; les décisions relevant du pouvoir adjudicateur demeurent de la compétence du Crous de Paris.
Le Crous de Paris à identifié entre 4 et 7 plonges dont l'expertise de l'assistant à Maitrise d'ouvrage devra confirmer leur état et prioriser leur changement à l'été 2027. Trois parmi ces 7 sont prioritaires et sont situées au sein des structures Mabillon, Dauphine et Halle aux farines.

Code CPV	Libellé CPV
71336000-2	Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie
71335000-5	Études techniques
71621000-7	Services d'analyse technique ou services de conseil

II. Procédure

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

https://www.marches-publics.info/.

III. Décomposition et allotissement

Le présent marché ne fait l'objet d'aucun allotissement à raison de l'impossibilité de distinguer des prestations.

IV. Forme d'exécution du marché

Le marché est un marché public de prestations intellectuelles à prix forfaitaires.

Lieux d'exécution :

Les prestations sont exécutées sur les sites de restauration du Crous de Paris, dont la liste et les coordonnées seront communiquées au titulaire. Les réunions pourront se tenir dans les locaux du Crous ou à distance, selon les modalités arrêtées avec le représentant du pouvoir adjudicateur.

V. Durée

Le marché prend effet à compter de sa notification.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à **huit (8) mois** à compter de la notification du marché.
Toutefois, compte tenu de la mission de suivi de l'exécution des travaux et de l'assistance aux opérations de réception, la durée totale du marché pourra atteindre **douze (12) mois** à compter de sa notification, afin de permettre notamment le suivi de la réalisation des prestations, les opérations de réception et, le cas échéant, la levée des réserves.

VI. Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière (DPGF) ;
- Les annexes et documents techniques utiles à la compréhension et à l'exécution des prestations.

VII. Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VIII. Modalités de réponse à la consultation :

1. Dossier de candidature

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

- Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants ou formulaire DC1 (ou équivalent), dûment complété ;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (ou équivalent), dûment complété ;
- Ou le formulaire DUME (Document unique de marché européen)
- Le cas échéant, une déclaration de sous-traitance.

Les candidats peuvent joindre en accompagnement d'autres documents qui ne seront exigés, le cas échéant, qu'au stade de l'attribution du marché :

- Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de recours au travail dissimulé ;
- Certificats fiscaux et sociaux ;
- Certificats de qualification professionnelle adaptés à l'objet du marché ;
- Attestation d'assurance ;
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

- **DUME :**

Les candidats peuvent également présenter leur candidature sous la forme du DUME (Document Unique de Marché Européen) en remplacement des formulaires DC1 et DC2. Le DUME doit être complété, daté, signé et rédigé en langue française.

- **Attestation d'assurance**

Devra être fournie une attestation de l'assureur justifiant que le paiement des cotisations est à jour et que la police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

- **Chiffres d'affaires, effectifs et moyens matériels**

Note présentant pour les trois dernières années le chiffre d'affaires global ainsi que le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet de la consultation.

- **Délégations de pouvoir**

À joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.

- **Réponse et groupement :**

Le marché peut être conclu :

- soit avec un opérateur économique unique ;
- soit avec un groupement d'opérateurs économiques (groupement solidaire ou groupement conjoint, conformément à l'article R. 2142-29 du code de la commande publique).

Dès lors que le candidat se présente sous forme de groupement, il lui appartient d'indiquer dans son offre le montant ainsi que la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

L'un des opérateurs économiques membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, la forme juridique que devrarevêtir tout groupement d'opérateurs économiques qui se verrait attribuer le marché est celle du groupement

solidaire ou du groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de garantir la bonne exécution du marché. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation juridique avant la notification du marché.

- **Sous-traitant :**

La sous-traitance est autorisée dans les conditions prévues aux articles R. 2192-10 à R. 2193-22 du code de la commande publique.
En outre, conformément aux dispositions de l'article L2193-3 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles du marché soient exécutées directement par le titulaire.

2. Dossier d'offre

- L'Acte d'Engagement
- Le CRT (Cadre de réponse au mémoire technique obligatoire) ;
- La DPGF dûment complétée et signée.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

IX. Critères pondérés d'attribution :

Examen des offres :

Les offres des candidats sont analysées par le pouvoir adjudicateur suivant les critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	**Prix (DPGF)** Le critère prix sera évalué à partir du total de la décomposition du prix global et forfaitaire. La note du critère prix découlera du rapport : Offre du candidat le moins disant / Offre du candidat analysé X 60 de manière à attribuer une note de 60/60 à l'offre considérée comme la plus économique
2. Valeur technique (40 %)	Dans le cadre de réponse technique, le candidat : - Décrira sa méthodologie d'intervention pour mener à bien la mission qui lui sera confiée. - Fournira un planning d'exécution qui reprendra et détaillera l'ensemble des phases (voir retroplanning des attendus du Crous). - Fournira le CV des personnes en charge de l'exécution du marché d'AMO. - Evoquera ses expériences similaires La note attribuée découlera du rapport : Offre du candidat analysé / Offre du candidat le mieux placé X 40 de manière à attribuer une note de 40/40 à l'offre considérée comme la meilleur

La valeur technique sera jugée sur la base du cadre de réponse technique.

- **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Visites :**

Néant

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

X. Négociation :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter aux besoins de l'acheteur.

La négociation pourra porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, elle ne pourra pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques ni les critères d'attribution.

La négociation sera engagée avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elle sera conduite dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.
Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

XI. Voies et délais de recours :

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative)

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Paris13 rue de Jouy 75181 Paris

Téléphone : 01 44 59 44 00

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Site internet : http://paris.tribunal-administratif.fr/